

TRICOT

IMPLANTATION DU BOURG

Sur le plateau picard
Vues potentiellement ouvertes

CENTRE - BOURG

VUES FERMÉES

Écrans
>Tissu bâti dense

FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES // FILTRÉES

Écrans au 1er Plan
>Bâti // Végétation des espaces privés
Écrans au 2ème Plan
Néant

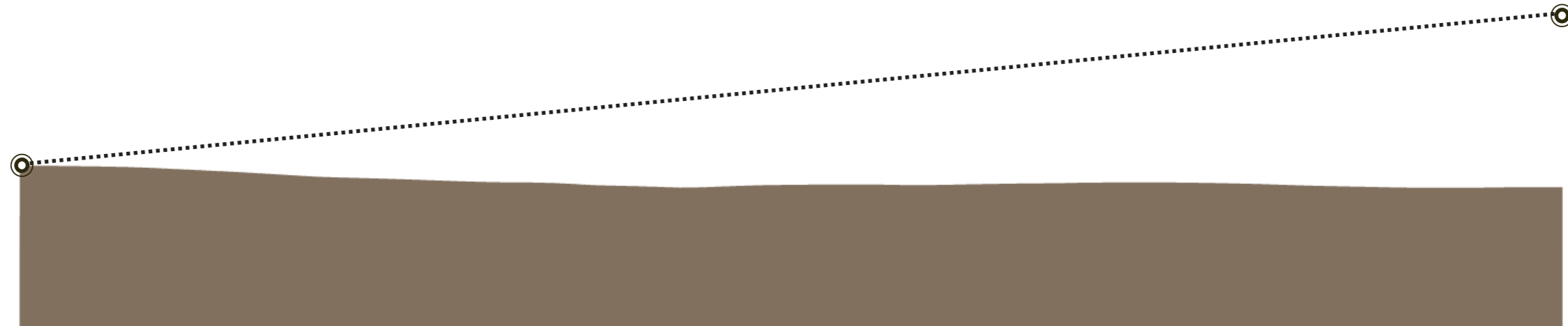
> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



É T A T I N I T I A L

74

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DU BALINOT - VOLET PAYSAGER



10,1 KM



Photo 65 : Les franges ouest de Tricot permettent des vues ouvertes vers la ZIP, localement filtrées par la végétation privative



Photo 66 : Les vues en direction de la ZIP depuis le centre-bourg de Tricot sont cloisonnées par le tissu bâti



Photo 67 : Les vues sont ouvertes depuis les franges nord de Tricot

1.3.2. CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

Selon l'implantation du bourg, l'orientation des voies d'accès au village et la présence, ou non, d'éléments structurants et identifiables (clocher ou monument patrimonial), il peut exister une sensibilité vis-à-vis du projet éolien.

À l'échelle de l'aire rapprochée, le risque d'effet d'écrasement demeure faible, par contre le projet peut constituer une concurrence visuelle qui modifie la lecture du paysage.

La dominance de cultures au sein du territoire étudié permet des séquences ouvertes sur plusieurs silhouettes de bourg implantées sur le plateau Picard. Des séquences faisant l'objet d'une sensibilité pressentie vis-à-vis du projet du Balinot ont été identifiées pour les communes suivantes.

■ FERRIÈRES

Le bourg de Ferrières est implanté sur le haut d'un versant qui décline vers le sud-est. Depuis le plateau, la silhouette du village est identifiable, bien que l'on distingue à peine le clocher. Pour ce bourg, situé à près de 5 km de la ZIP, le risque de concurrence visuelle est qualifié de modéré. La ZIP se trouve dans l'alignement du bourg.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 68 : Vue sur la silhouette du bourg de Ferrières depuis la RD 47

■ MAIGNELAY - MONTIGNY

Au sud-ouest de l'aire rapprochée, la RD 47 qui longe le plateau en direction de la ZIP offre à voir la silhouette des églises de Maignelay et de Montigny en arrière-plan. L'orientation de la route permet un chevauchement théorique entre les édifices et le projet. Néanmoins il s'agit d'une séquence dynamique sur une petite portion routière, à plus de 8 km du site d'implantation potentiel. L'enjeu paysager est ainsi qualifié de faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



Photo 69 : Vue sur les églises de Montigny et de Maignelay, signalant l'arrivée au bourg, depuis la RD 47

■ TRICOT

Au sud de Tricot, la RD 152 longe une parcelle cultivée, sans masques visuels au premier plan, qui offre à voir la silhouette du bourg et de l'église en arrière-plan. L'orientation de la route permet un chevauchement théorique entre l'édifice et le projet. Au vu de l'orientation de la route par rapport au projet et de la proximité du site d'implantation (< 5 km), la sensibilité est qualifiée de forte.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



Photo 70 : Vue sur l'église de Tricot, signalant l'arrivée au bourg, depuis la RD 152

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude rapprochée est caractérisée par un relief homogène de plateau ouvert interrompu par quelques vallées dissymétriques, dont celle des Trois Doms. Ponctuellement, des sensibilités sont pressenties depuis les séquences en fond de vallée mais de manière générale, le paysage de l'aire rapprochée se prête à l'accueil de parcs éoliens.

En raison de la faible topographie dominante sur l'aire d'étude, les perceptions depuis les axes routiers sont généralement ouvertes, filtrées localement par d'amples vallonnements et quelques masses boisées. Plusieurs séquences ont été identifiées avec une sensibilité modérée, voire forte, depuis des axes proches de la zone d'implantation potentielle. Une séquence à enjeu a également été repérée pour le GR 123 sur une portion de sentier en bordure de parcelles cultivées sur le plateau du Santerre.

Concernant l'habitat, des sensibilités paysagères ont été identifiées pour plusieurs bourgs en raison de leur degré d'ouverture visuelle en direction de la ZIP et/ou de leur implantation et environnement. Elles ont été qualifiées de fortes pour Méry-la-Bataille et Tricot, et modérées pour Ferrières, Maignelay-Montigny et Montdidier.

Des sensibilités moindres ont également été mises en évidence, notamment pour les bourgs implantés dans le Noyonnais comme Boulogne-la-Grasse et Orvillers-Sorel.

À ce stade, plusieurs sensibilités liées au paysage ont été relevées. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation, la lisibilité du projet et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet dans le paysage. Aucune incompatibilité n'a été identifiée mais des photomontages sont à réaliser depuis les lieux à enjeux pour qualifier l'impact réel du projet.

Principaux bourgs	Sensibilité vis-à-vis du projet éolien
Boulogne-la-Grasse	FAIBLE
Cuvilly	FAIBLE
Ferrières	MODÉRÉE
Maignelay-Montigny	MODÉRÉE
Méry-la-Bataille	FORTE
Montdidier	MODÉRÉE
Orvillers-Sorel	NULLE
Tricot	FORTE

Figure 39 : Synthèse de la sensibilité vis-à-vis du projet éolien depuis les principaux bourgs de l'aire rapprochée

Bourg potentiellement concerné par une concurrence visuelle	Sensibilité vis-à-vis du projet éolien
Ferrières	FORTE
Maignelay-Montigny	FAIBLE
Tricot	FORTE



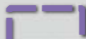
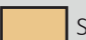


Figure 40 : Synthèse de la sensibilité des silhouettes de bourgs vis-à-vis d'une concurrence visuelle avec le projet






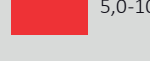
Église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois (© agence Couâsnon)

FIGURE 41 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN
DU BALINOT

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Site Patrimonial Remarquable (SPR)
-  Monument Historique classé et périmètre de protection
-  Monument Historique inscrit et périmètre de protection

Angle apparent

-  0,1-0,5°
-  0,5-1°
-  1,0-5,0°
-  5,0-108,0° (angle maximal)

Pour se représenter les angles...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

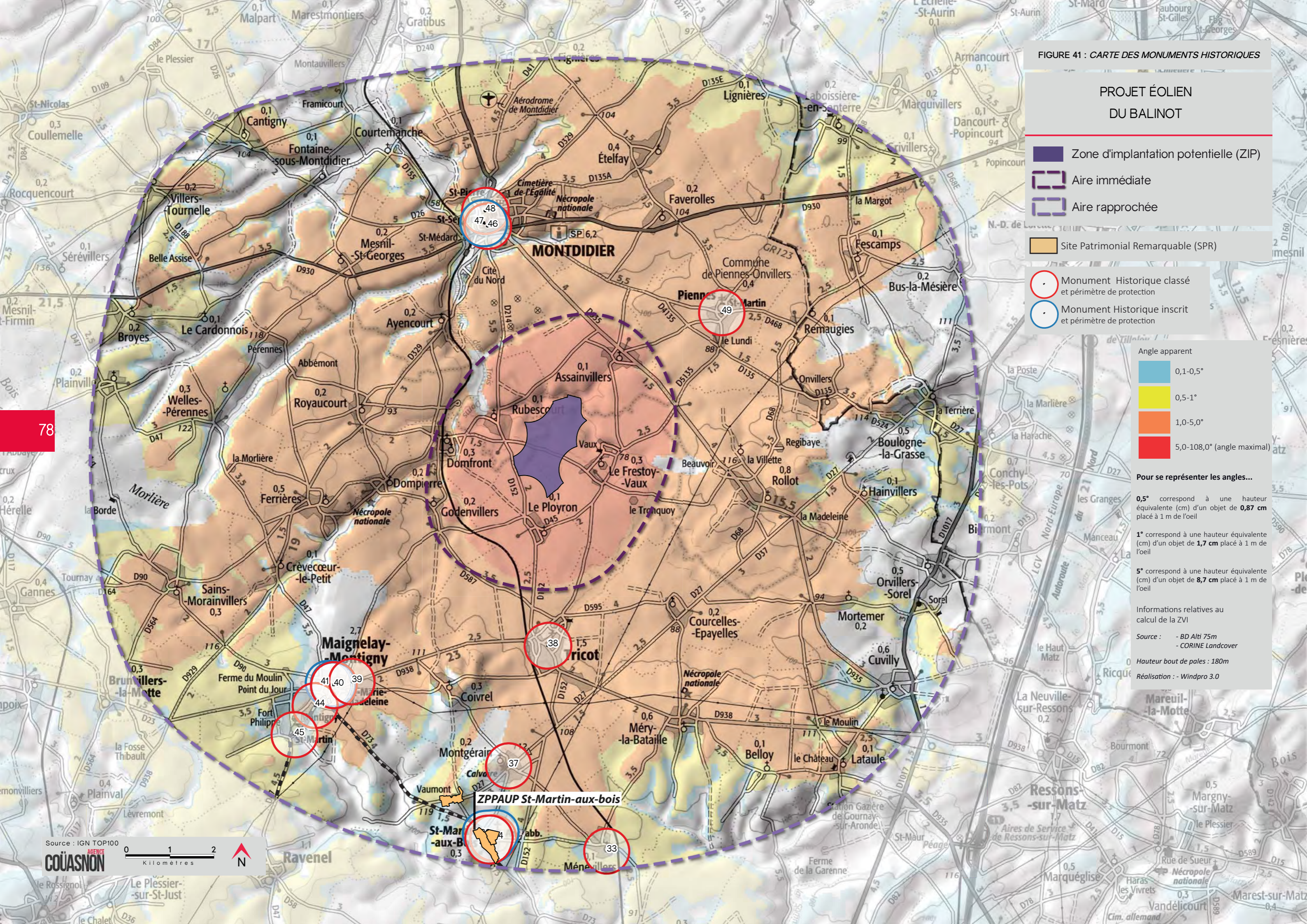
5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180m

Réalisation : - Windpro 3.0



78

2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

2.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

À l'image de ce qui a été fait pour l'aire d'étude éloignée, le détail des monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment : la distance entre le monument et la ZIP, l'orientation du monument par rapport à la ZIP ainsi que l'environnement dans lequel s'inscrit le monument en direction de la ZIP.

Ce tableau est accompagné d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque monument protégé avec une flèche pointant en direction de la ZIP.

Dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

N°	Monument	Protection	Commune	Département	Distance à la ZIP (km)	Analyse de la visibilité théorique	Vue pressentie en direction de la ZIP	
Aire rapprochée								
33	Croix en pierre (pl. église Menevillers)	Classé	MENEVILLERS	OISE	9,2	En ZVI	fermée	par la trame bâtie et la végétation privative
34	Abbaye St-Martin-aux-Bois et ferme prieuré	Classé	SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	OISE	9	En ZVI	tronquée	par le relief et/ou la végétation
35	Eglise abbatiale de St-Martin-aux-Bois	Classé	SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	OISE	9	En ZVI	tronquée	par le relief et/ou la végétation
36	Ferme Galata et vestiges du cloître	Inscrit	SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	OISE	8,9	En ZVI	tronquée	par le relief et/ou la végétation
37	Calvaire de Montgerain	Classé	MONTGERAIN	OISE	7,3	En ZVI	fermée	par la trame bâtie et la végétation privative
38	Eglise de Tricot (choeur et transept)	Partiellement Classé	TRICOT	OISE	4,5	En ZVI	tronquée	par la trame bâtie et la végétation privative
39	Chapelle (route de Ticot)	Classé	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7	En ZVI	fermée	par la végétation
40	Eglise de Maignelay	Classé	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7,3	En ZVI	fermée	par la trame bâtie
41	Remparts du Château	Inscrit	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7,3	Hors ZVI	fermée	par le relief et/ou la végétation
42	Remparts du Château	Inscrit	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7,3	En ZVI	fermée	par la trame bâtie
43	Remparts du Château	Inscrit	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7,4	En ZVI	fermée	par la trame bâtie
44	Croix de chemin (route de Montigny)	Classé	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7,9	En ZVI	fermée	par la trame bâtie
45	Eglise de Montigny	Classé	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	8,7	En ZVI	fermée	par la trame bâtie
46	Eglise du Saint-Sépulcre	Classé	MONTDIDIER	SOMME	5,1	En ZVI	tronquée	par la trame bâtie
47	Hôtel de Ville	Inscrit	MONTDIDIER	SOMME	5,2	En ZVI	tronquée	par la trame bâtie
48	Eglise Saint-Pierre	Classé	MONTDIDIER	SOMME	5,4	En ZVI	tronquée	par la trame bâtie
49	Eglise de Piennes	Classé	PIENNES-ONVILLERS	SOMME	4,8	En ZVI	tronquée	par la trame bâtie et la végétation

Figure 42 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

■ MH 34,35 ET 36 - ÉGLISE ABBATIALE, ABBAYE ET FERME GALATA // SAINT-MARTIN-AUX-BOIS



Photo 71 : Vue en direction du projet, en sortie est du bourg

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église se trouve dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable sur la commune de Saint-Martin-aux-Bois, au sud de la ZIP. Les vues depuis l'édifice sont limitées par le relief et le bâti proche. Néanmoins, au regard de sa reconnaissance sociale significative et de sa relative proximité avec la ZIP, l'enjeu paysager est tout de même qualifié de faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 38 - ÉGLISE // TRICOT



Photo 72 : Vue en direction du projet, aux abords de l'église

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Tricot, implantée dans le centre bourg du village éponyme, est bordée d'une trame bâtie limitant la vue vers la ZIP. Au vu de la densité des éléments présents au premier plan, le risque de visibilité potentielle du projet est faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 46 - ÉGLISE DU SAINT SÉPULCRE // MONTDIDIER

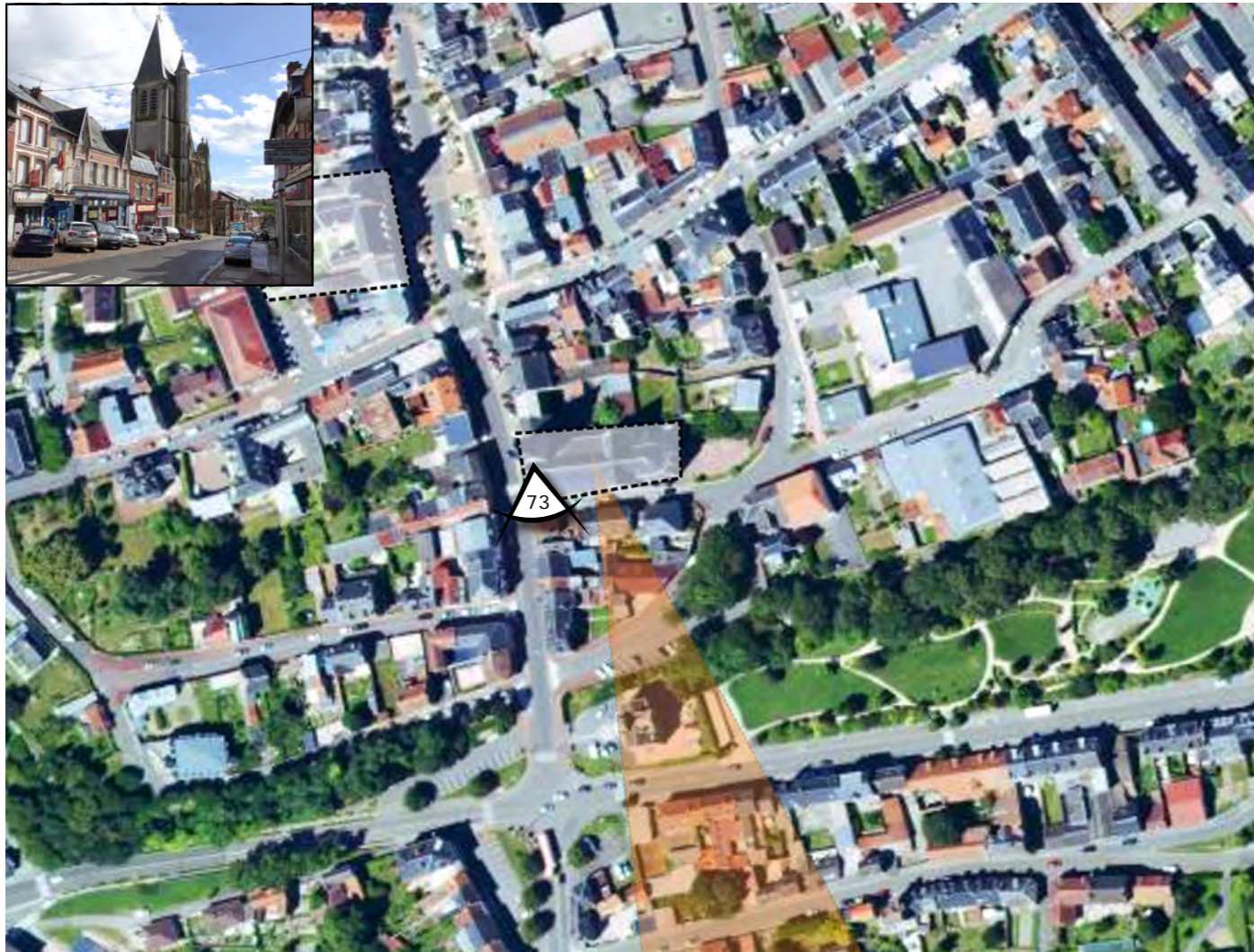


Photo 73 : Vue en direction du projet, aux abords de l'église

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église du Saint Sépulcre la Péruse fait face à un front bâti dense qui limite les vues en direction de la zone d'implantation potentielle. Une fenêtre visuelle existe néanmoins dans l'axe d'une rue à l'ouest de l'église.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 47 - HOTEL DE VILLE // MONTDIDIER

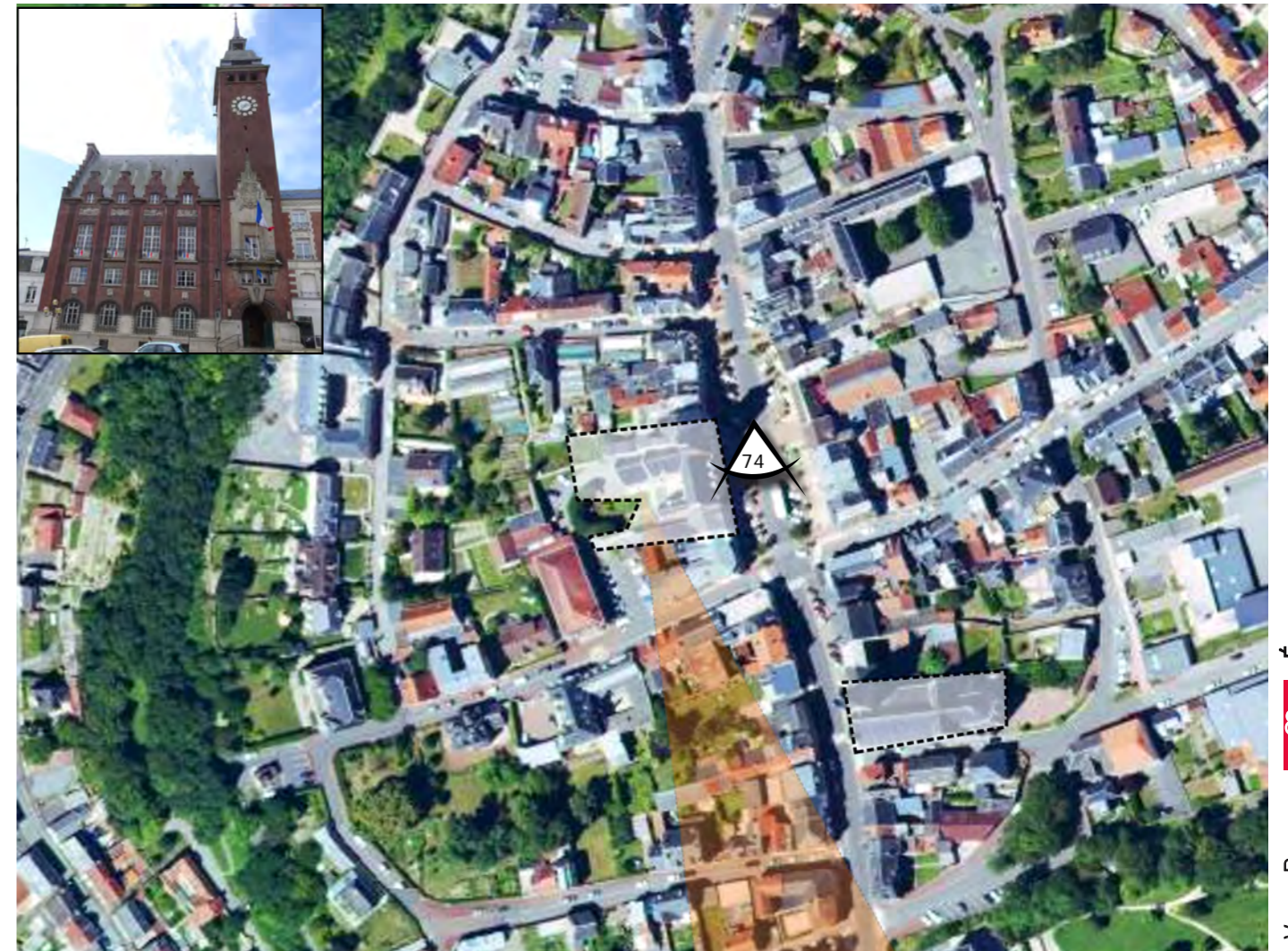


Photo 74 : Vue en direction du projet, aux abords de l'édifice

Degré d'ouverture sur le paysage : L'hotel de ville est enserré au coeur du tissu urbain de Montdidier où les constructions cloisonnent les vues. Une seule ouverture existe, dans l'axe d'une rue, vers le sud. Malgré la position dominante du bourg par rapport aux plateaux alentours, le risque de voir le projet est faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 48 - ÉGLISE SAINT-PIERRE // MONTDIDIER



Photo 75 : Vue en direction du projet, aux abords de l'église

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Saint-Pierre est à proximité (au nord) des deux autres monuments historiques de Montdidier. Elle bénéficie de la même configuration visuelle, c'est-à-dire un environnement fermé par le bâti avec néanmoins des rues formant une fenêtre visuelle vers le sud.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 49 - ÉGLISE DE PIENNES // PIENNES-ONVILLERS

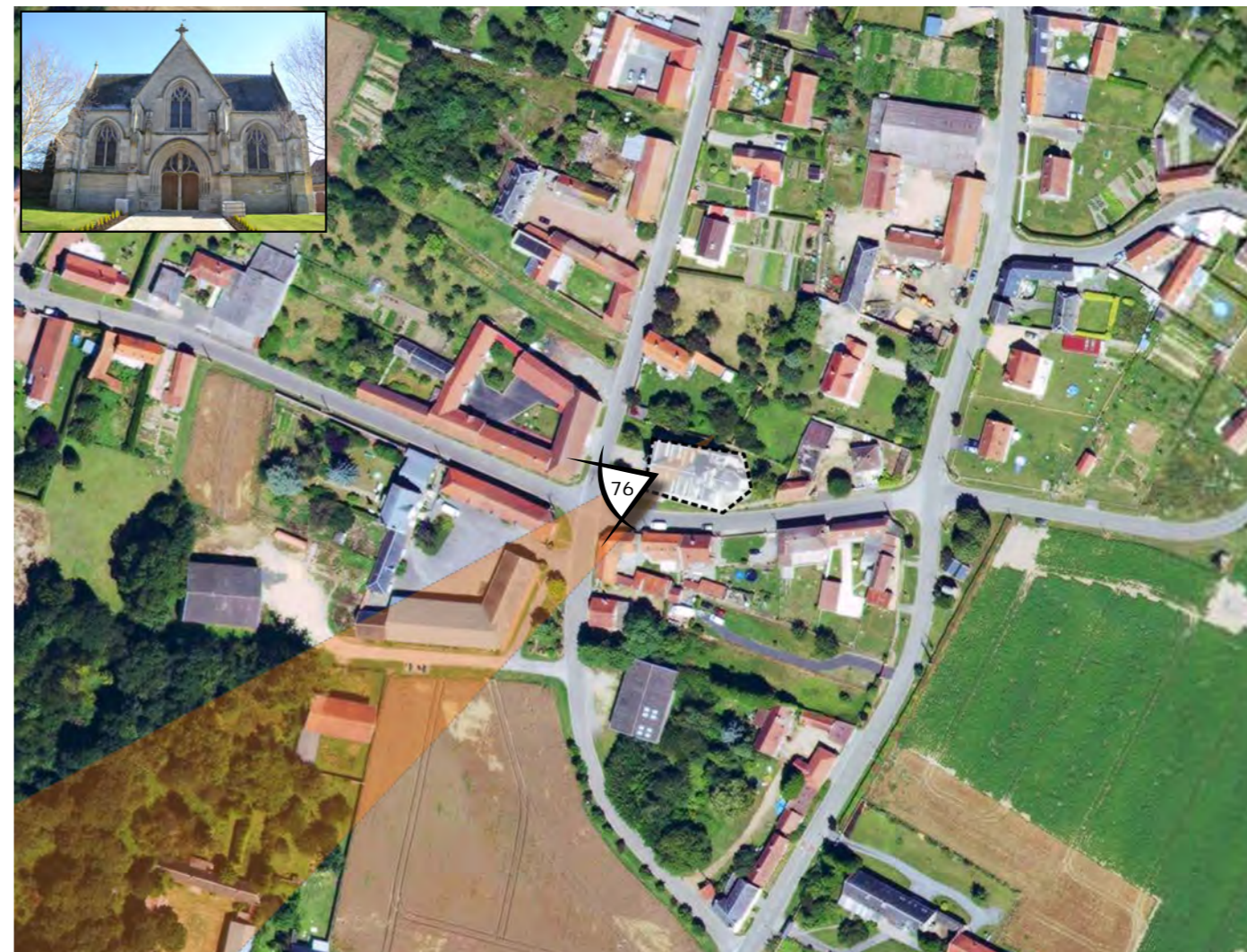


Photo 76 : Vue en direction du projet depuis le parvis de l'église de Piennes

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Piennes est enserrée dans le tissu bâti. De brèves ouvertures laissent entrevoir une visibilité minimale vers la zone d'implantation potentielle, filtrées de surcroît par des éléments végétaux. Malgré un relief uni, l'enjeu reste très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

2.1.2. COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Suite au travail de terrain et à l'analyse de la carte de visibilité théorique du projet des séquences potentielles de covisibilité indirecte ont été identifiées pour deux édifices protégés de l'aire rapprochée.

■ ÉGLISE DE TRICOT



Photo 77 : Vue en direction du site d'implantation

Degré d'ouverture sur le paysage : Au sud de Tricot, la RD 152 offre une vue sur la silhouette de l'église. L'orientation de la route permet un chevauchement théorique entre l'édifice et le projet. À moins de 5 km du site d'implantation potentiel, l'enjeu paysager est fort.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

■ ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-MARTIN-AUX-BOIS



Photo 78 : Vue en direction du site d'implantation

Degré d'ouverture sur le paysage : Au sud du bourg de Saint-Martin-aux-Bois, la RD 73 offre un panorama sur la silhouette de l'église qui s'érige distinctement en arrière-plan. L'orientation de la route permet une covisibilité indirecte théorique entre l'édifice et le projet. À plus de 8 km du site d'implantation potentiel, la visibilité est réduite par l'éloignement et les boisements en arrière plan. L'enjeu paysager est modéré.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

■ HOTEL DE VILLE ET ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTDIDIER



Photo 79 : Vue en direction du site d'implantation

Degré d'ouverture sur le paysage : Au Nord de Montdidier, la RD 935 offre une vue sur la silhouette de l'église et le site d'implantation. La direction prise par la route permet une covisibilité théorique entre le monument et le projet. À près de 6 km du site d'implantation potentiel, la visibilité est importante. L'enjeu paysager est fort.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

2.1.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

N°	Monument	Protection	Commune	Département	Distance à la ZIP (km)	Analyse de la visibilité théorique	Vue pressentie en direction de la ZIP		Sensibilité paysagère liée à une visibilité potentielle du projet	Sensibilité paysagère liée à une co-visibilité potentielle avec le projet
Aire rapprochée										
33	Croix en pierre (pl. église Menevillers)	Classé	MENEVILLERS	OISE	9,2	En ZVI	fermée	par la trame bâtie et la végétation privative	Nulle	Nulle
34	Abbaye St-Martin-aux-Bois et ferme prieuré	Classé	SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	OISE	9	En ZVI	tronquée	par le relief et/ou la végétation	Faible	Modérée
35	Eglise abbatiale de St-Martin-aux-Bois	Classé	SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	OISE	9	En ZVI	tronquée	par le relief et/ou la végétation	Faible	Nulle
36	Ferme Galata et vestiges du cloître	Inscrit	SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	OISE	8,9	En ZVI	tronquée	par le relief et/ou la végétation	Faible	Nulle
37	Calvaire de Montgérain	Classé	MONTGERAIN	OISE	7,3	En ZVI	fermée	par la trame bâtie et la végétation privative	Nulle	Nulle
38	Eglise de Tricot (choeur et transept)	Partiellement Classé	TRICOT	OISE	4,5	En ZVI	tronquée	par la trame bâtie et la végétation privative	Faible	Forte
39	Chapelle (route de Ticot)	Classé	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7	En ZVI	fermée	par la végétation	Nulle	Nulle
40	Eglise de Maignelay	Classé	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7,3	En ZVI	fermée	par la trame bâtie	Nulle	Nulle
41	Remparts du Château	Inscrit	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7,3	Hors ZVI	fermée	par le relief et/ou la végétation	Nulle	Nulle
42	Remparts du Château	Inscrit	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7,3	En ZVI	fermée	par la trame bâtie	Nulle	Nulle
43	Remparts du Château	Inscrit	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7,4	En ZVI	fermée	par la trame bâtie	Nulle	Nulle
44	Croix de chemin (route de Montigny)	Classé	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	7,9	En ZVI	fermée	par la trame bâtie	Nulle	Nulle
45	Eglise de Montigny	Classé	MAIGNELAY-MONTIGNY	OISE	8,7	En ZVI	fermée	par la trame bâtie	Nulle	Nulle
46	Eglise du Saint-Sépulcre	Classé	MONTDIDIER	SOMME	5,1	En ZVI	tronquée	par la trame bâtie	Faible	Nulle
47	Hôtel de Ville	Inscrit	MONTDIDIER	SOMME	5,2	En ZVI	tronquée	par la trame bâtie	Faible	Nulle
48	Eglise Saint-Pierre	Classé	MONTDIDIER	SOMME	5,4	En ZVI	tronquée	par la trame bâtie	Faible	Nulle
49	Eglise de Piennes	Classé	PIENNES-ONVILLERS	SOMME	4,8	En ZVI	tronquée	par la trame bâtie et la végétation	Très faible	Nulle

Figure 43 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

2.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'aire d'étude rapprochée compte 1 SPR sur la commune de Saint-Martin-aux-Bois.

■ SPR DE SAINT-MARTIN-AUX-BOIS



Figure 44 : Bloc diagramme du SPR de Saint-Martin-aux-Bois

Distance par rapport à la ZIP : 8 km

Degré d'ouverture sur le paysage : Le périmètre du SPR englobe le bourg de Saint-Martin-aux-Bois ainsi que le hameau de Vaumont au nord de ce dernier. Le plateau ouvert permet une large ouverture visuelle vers le nord. Depuis le village, la profondeur des vues en direction de la ZIP est limitée par le relief, le bâti et la végétation ponctuelle (proche ou lointaines). Par ailleurs, la distance qui sépare le SPR du site d'implantation potentiel réduit également le risque de visibilité et de prégnance potentielle du projet.

> **VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE**



Photo 80 : Église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois

2.4. LES SITES PROTÉGÉS

L'aire d'étude rapprochée ne compte aucun site protégé.

2.5. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'aire d'étude rapprochée ne compte aucun bien inscrit à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

2.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

L'aire d'étude rapprochée ne compte aucun site protégé ou site UNESCO.

En revanche, on recense 17 édifices protégés au titre des Monuments Historiques dans l'aire d'étude rapprochée dont 8 font état d'une sensibilité vis-à-vis du projet éolien, graduée de faible à très faible pour des situations de visibilité depuis l'édifice et de faible à forte à modérée pour des covisibilités (directe ou indirecte).

De plus, l'aire rapprochée abrite un SPR dont la sensibilité vis-à-vis du projet éolien du Balinot a été qualifiée de faible.

Des photomontages seront à réaliser depuis les secteurs à enjeux afin de qualifier l'impact réel du projet mais aucune incompatibilité n'a été relevée.

3 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

L'analyse de l'état initial de l'aire rapprochée a mis en évidence des sensibilités paysagères dont certaines, fortes ou modérées (pour les structures paysagères, monuments historiques, lieux de vie ou axes de déplacement) qui feront impérativement l'objet de photomontages dans l'analyse des impacts. Les sensibilités qualifiées de modérées ou de faibles devront également faire l'objet de photomontages afin d'illustrer l'ensemble des impacts possibles de ce projet potentiel sur son cadre paysager.


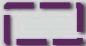
À ce stade, des sensibilités majeures ont été relevées. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet potentiel dans le paysage.

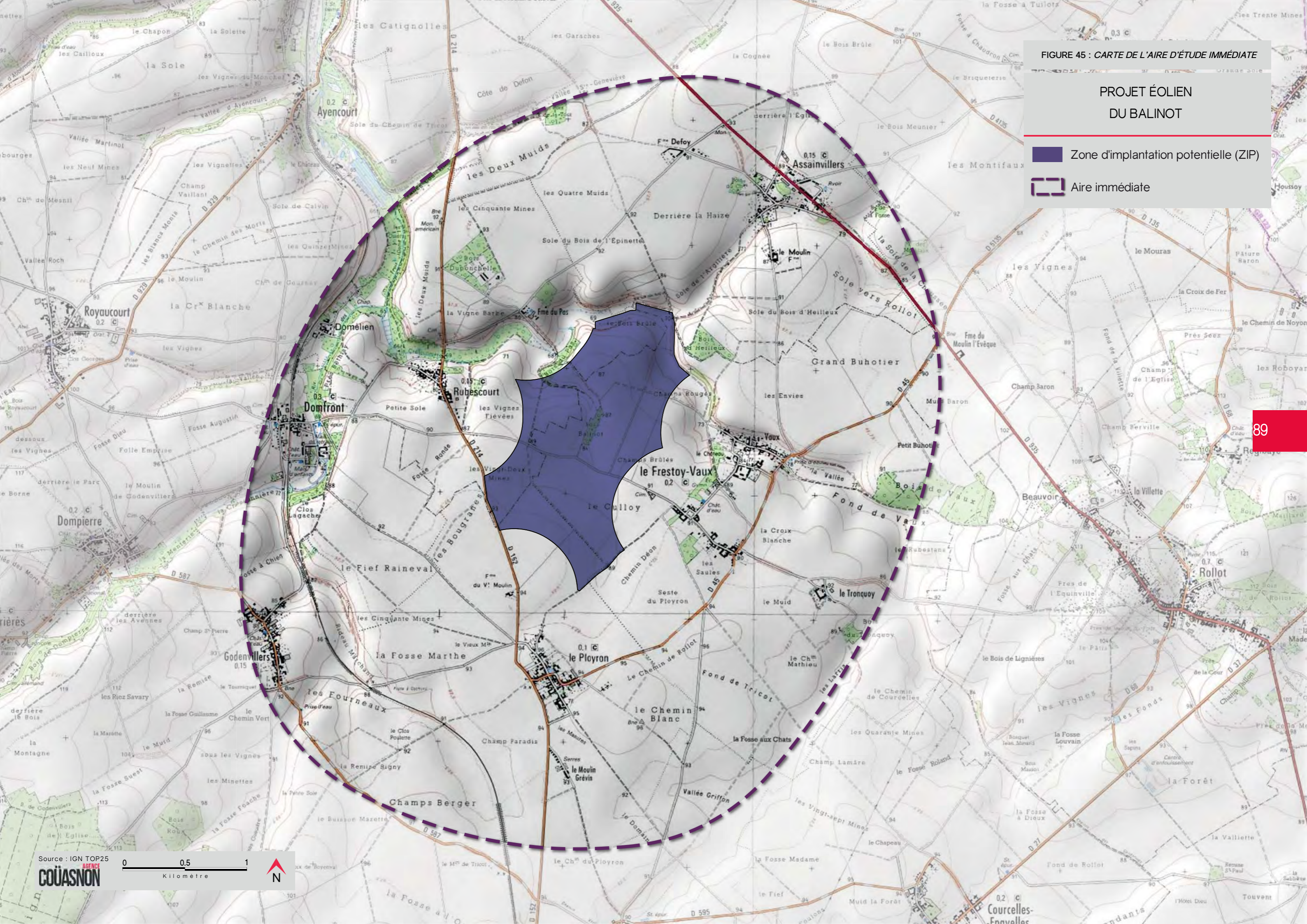


Vallée des Trois Doms (© agence Couâsnon)

FIGURE 45 : CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DU BALINOT

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



E . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE


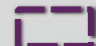
Territoire correspondant à une couronne entre 1,5 à 2 km et autour de la ZIP

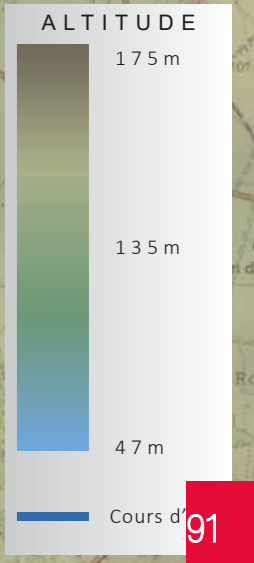
Parcelle cultivée au cœur de la zone d'implantation potentielle (© agence Couâsnon)



FIGURE 46 : CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE

PROJET ÉOLIEN DU BALINOT

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords de la zone d'implantation.



Photo 81 : Ambiance paysagère aux abords de la ZIP

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

À l'échelle de l'aire immédiate, le relief est caractérisé par une topographie uniforme, ponctuée de légers vallonnements. Cette configuration du paysage permet des panoramas lointains à l'exception de quelques localités où les perceptions sont limitées. C'est le cas notamment dans la petite vallée de la Cressonnière, à proximité de Rubescourt, en raison de la végétation qui s'étend sur les versants de faible pente.

La trame végétale suit essentiellement le maillage hydrographique avec, localement, quelques boisements sur les plateaux. Elle joue un rôle modéré dans la variation de la perception et l'animation des vues qui demeurent majoritairement dégagées.

Ainsi, les vues sont majoritairement ouvertes en direction de la zone d'implantation potentielle, bien qu'il existe localement quelques filtres visuels.


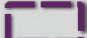
> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



Photo 82 : Panorama depuis la RD 214, en direction de la ZIP

FIGURE 47 : ORGANISATION DU TERRITOIRE


PROJET ÉOLIEN
DU BALINOT

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

- Vallée des Trois Doms
- Route départementale (RD 214)
- Vallée de la Cressonnière
- Village (Rubescourt)
- Village (Le Frestoy-Vaux)
- Village (Le Ployron)
- Plateau agricole

FIGURE 48 : BLOC DIAGRAMME DE L'AIRE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DU
BALINOT

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

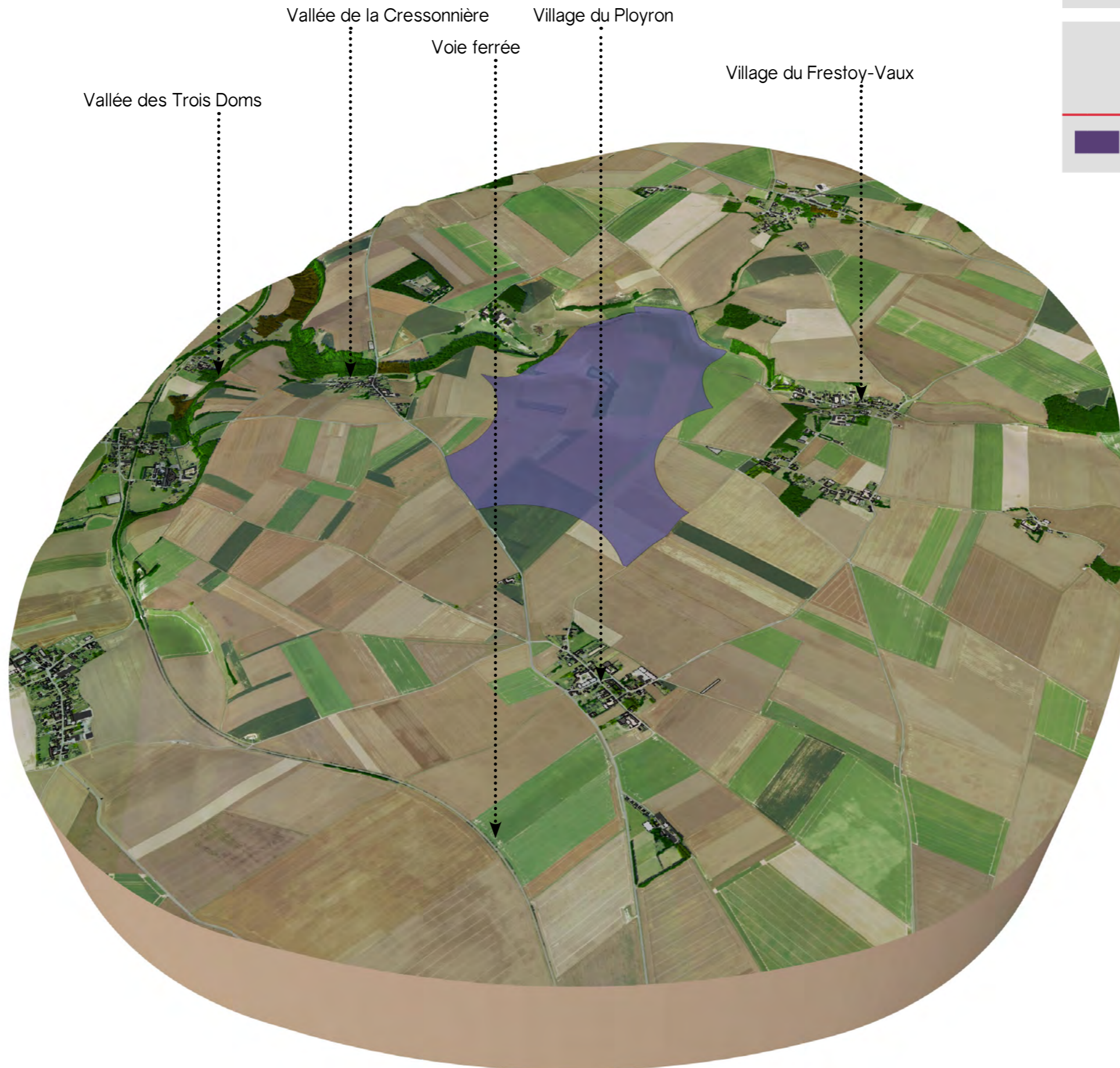








FIGURE 49 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN DU BALINOT

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

-  Axe routier
-  Voie ferrée

Angle apparent

-  1,0-5,0°
-  5,0-108,0° (angle maximal)

Pour se représenter les angles...

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180m

Réalisation : - Windpro 3.0

95

1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

La fréquentation est relativement modeste sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate avec un réseau de routes communales et départementales qui relie les villages et hameaux présents aux abords de la zone du projet et un trafic inférieur à 2 000 véh./jour. Aucun sentier de randonnée de type GR ou GRP n'est présent dans l'aire d'étude immédiate.

Dans ce paysage de plateau incisé de quelques vallonnements, dont la vallée des Trois Doms, la perception depuis les axes routiers varie peu selon la topographie traversée (plateau, talweg, versant). En raison de sa proximité avec le site d'implantation, le projet entretiendra des relations évidentes avec le paysage perçu depuis les axes routiers. La lecture du projet devra être cohérente dans son ensemble et être lisible afin d'éviter des points d'appel perturbateurs pour les usagers.

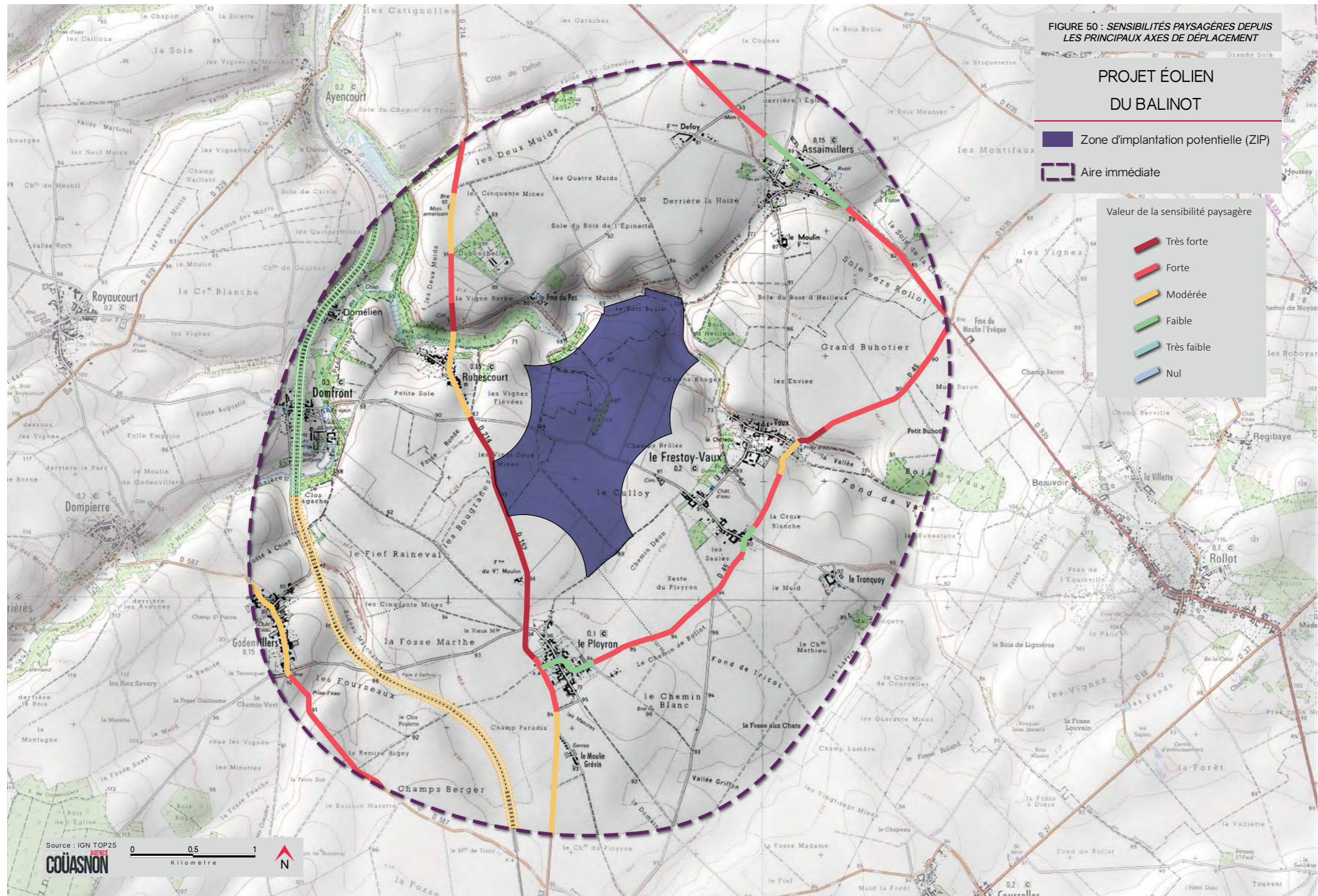




Photo 83 : Ponctuellement, quelques habitations isolées et leur végétation émergent du plateau Picard, comme ici au sud du Ployron



Photo 85 : Vue partiellement fermée, et filtrée par la végétation en direction du site d'implantation depuis le centre du bourg du Ployron



Photo 84 : Le plateau ouvert se déploie devant l'observateur, sans obstacle visuel, depuis le croisement de la RD 45 et RD 935



Photo 86 : La voie ferrée au sud ouest de la zone d'implantation potentielle bénéficie d'un cadre ouvert



Photo 87 : Vue ouverte sur le site d'implantation potentiel depuis la RD 45 à proximité sud-est de la ZIP



Photo 88 : Vue ouverte depuis la RD 587, au sud de Godenvillers



Photo 90 : Vue sur le mât de mesure (implanté dans la ZIP) depuis le sud de Rubescourt



Photo 89 : Le relief et la ripisylve de la vallée des Trois Doms offre une diversité de vue en direction de la ZIP




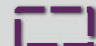
Photo 91 : Les quelques boisements qui ponctuent le plateau ne modifient pas sensiblement les perceptions qui demeurent majoritairement ouvertes, ici à l'ouest d'Assainvillers





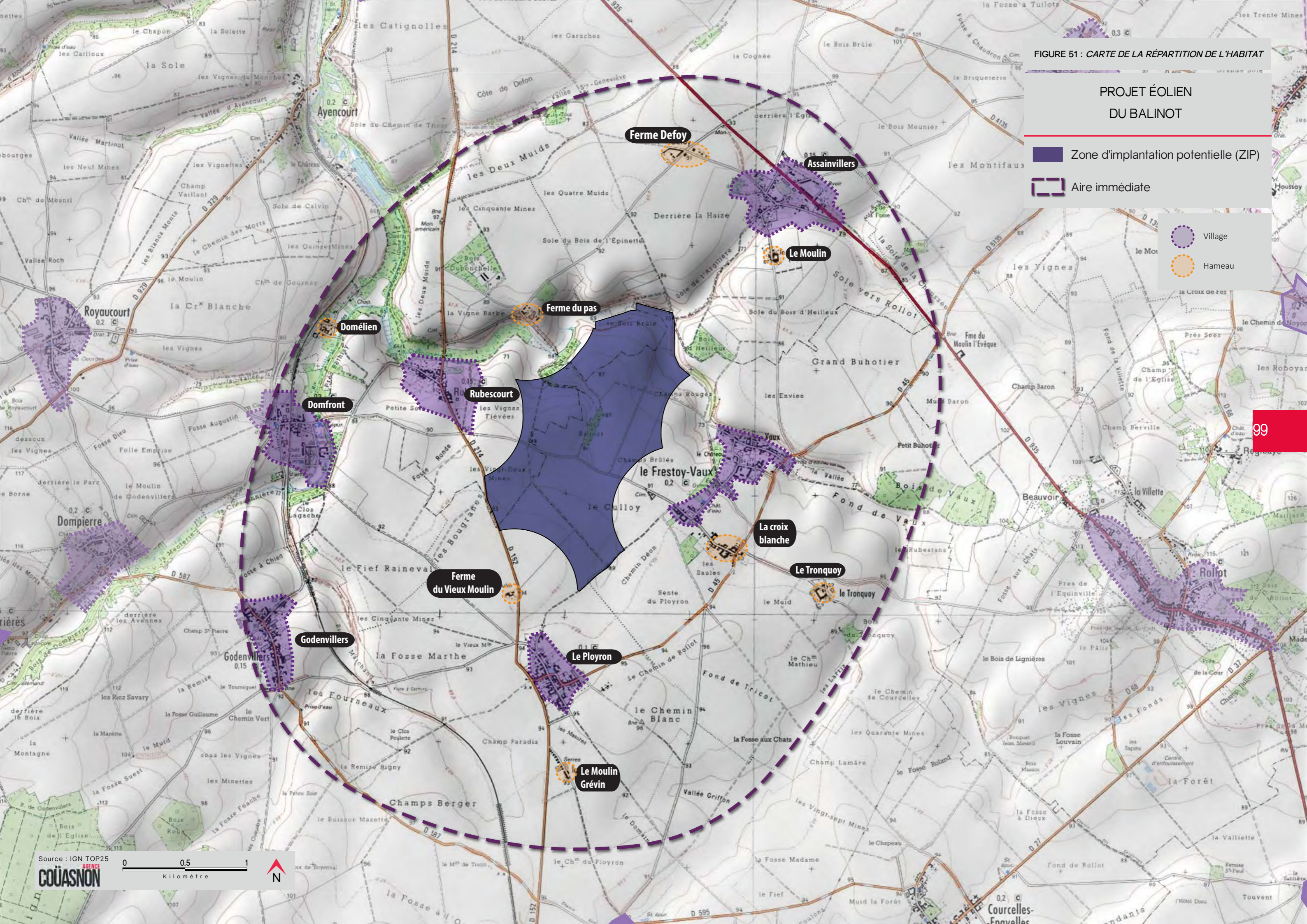
Photo 92 : Les perceptions en direction de la ZIP depuis la sortie est du Frestoy-Vaux sont semi-ouvertes

FIGURE 51 : CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN DU BALINOT

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

-  Village
-  Hameau



1.3. L'HABITAT

1.3.1. LES BOURGS




Dans le prolongement de ce qui a été fait dans les aires d'études précédentes, ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur les vues potentielles en analysant, depuis les principaux bourgs, le degré d'ouverture en direction du projet éolien grâce à :

> l'analyse de l'implantation du bourg et son degré d'ouverture sur le paysage

> une coupe réalisée entre le centre-bourg et la ZIP (facteur d'élévation de 3 pour 1) avec l'ajout d'un «firedé» qui relie le bourg du point théorique le plus haut que pourrait atteindre une éolienne (180 m). Une vue aérienne est également placée en dessous de la coupe afin d'illustrer l'occupation du territoire (espace boisé, bâti, parcelles cultivées, etc.).

> une vue aérienne¹ «nappée» de la trame végétale et bâtie² (source : IGN BDTPOPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation de la ZIP. Pour mémoire, la légende de la typologie de la végétation est re-donnée ci-dessous :

Végétation des domaines public & privé

-  Peupleraie ou verger : végétation plus ténue
-  Bosquet / forêt : formation végétale dense
-  Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

> la synthèse de la perception potentielle depuis le hameau, avec le détail des écrans visuels en place

> des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain.

1 Source : BD Ortho

2 Source : IGN BDTPOPO Bâti, Végétation et Hydrographie

ASSAINVILLERS

IMPLANTATION DU BOURG

Au sud du plateau du Santerre
Vues potentiellement ouvertes ou partielles limitées par la végétation

CENTRE - BOURG

VUES PARTIELLES

Écrans

>Végétation des espaces privés et publics

FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES // PARTIELLES

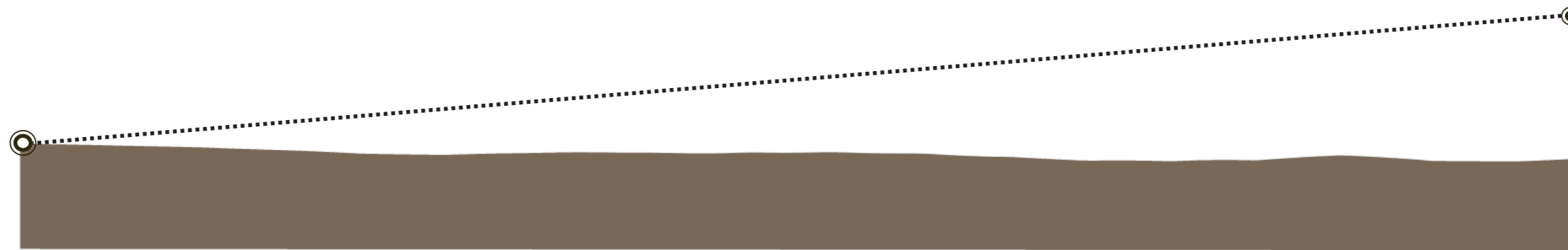
Écrans au 1er Plan

>Végétation urbaine

Écrans au 2ème Plan

>Boisements épars

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FORTE



2 KM



Photo 93 : Depuis le centre bourg d'Assainvillers, les perceptions sont limitées par les éléments bâtis et la végétation attenante



Photo 94 : Les vues sont ouvertes depuis les franges ouest d'Assainvillers



Photo 95 : La végétation dense du bourg contribue à limiter les perceptions depuis les franges nord

FRESTOY - VAUX

IMPLANTATION DU BOURG

En limite du plateau picard et du Santerre, incrusté dans les doux vallonnements du relief
Vues potentiellement ouvertes ou tronquées par la trame bâtie et la végétation

CENTRE - BOURG

VUES PARTIELLES

Écrans
>Tissu bâti dense
>Relief

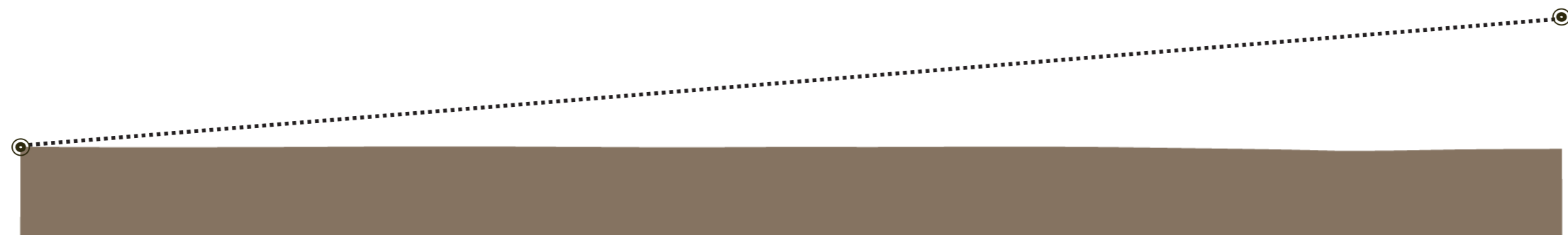
FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES PARTIELLES

Écrans au 1er Plan
>Végétation des espaces privés
Écrans au 2ème Plan
>Relief
>Végétation

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FORTE



2,1 KM



Photo 96 : Vue tronquée par la trame bâtie et les boisements environnants en direction du site d'implantation, depuis la mairie



Photo 97 : Dans le bourg, les vues sont partielles en direction du site d'implantation, cadrées par les éléments bâtis plus proches et la végétation privée



Photo 98 : Vue tronquée en direction du site d'implantation lors de la traversée du sud du Frestoy-Vaux



Photo 99 : Vue partiellement ouverte depuis les franges nord

RUBESCOURT

IMPLANTATION DU BOURG

Étagé sur le versant sud de la vallée de la Cressonnière
Vues potentiellement tronquées par la trame bâtie, avec localement un risque d'effet d'écrasement

CENTRE - BOURG

VUES PARTIELLES

Écrans
>Tissu bâti dense

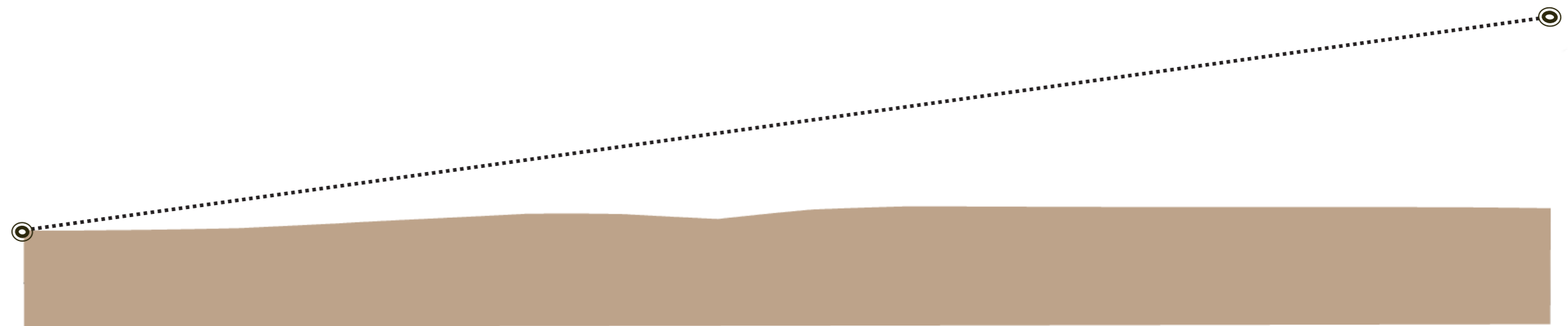
FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES // PARTIELLES

Écrans au 1er Plan
>Tissu urbain
Écrans au 2ème Plan
Néant

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FORTE



1,4 KM



Photo 100 : Vue ouverte en direction du site d'implantation depuis la sortie sud de Rubescourt



Photo 101 : Au centre bourg, les vues sont partiellement fermées en direction du site d'implantation



Photo 102 : Vue filtrée en direction du site d'implantation depuis les franges nord de Rubescourt



Photo 103 : Vue tronquée depuis l'entrée ouest du bourg

LE PLOYRON	
IMPLANTATION DU BOURG	
<p>Sur le plateau picard</p> <p>Vues potentiellement ouvertes ou tronquées par le bâti proche et le maillage végétal</p>	
CENTRE - BOURG	
VUES TRONQUÉES	<p>Écrans</p> <ul style="list-style-type: none"> > Tissu bâti > Trame végétale
FRANGES URBAINES	
orientées vers la zone de projet	
VUES OUVERTES // PARTIELLES	<p>Écrans au 1er Plan</p> <ul style="list-style-type: none"> > Bâti // Végétation des espaces privés <p>Écrans au 2ème Plan</p> <ul style="list-style-type: none"> Néant
<p>> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE</p>	

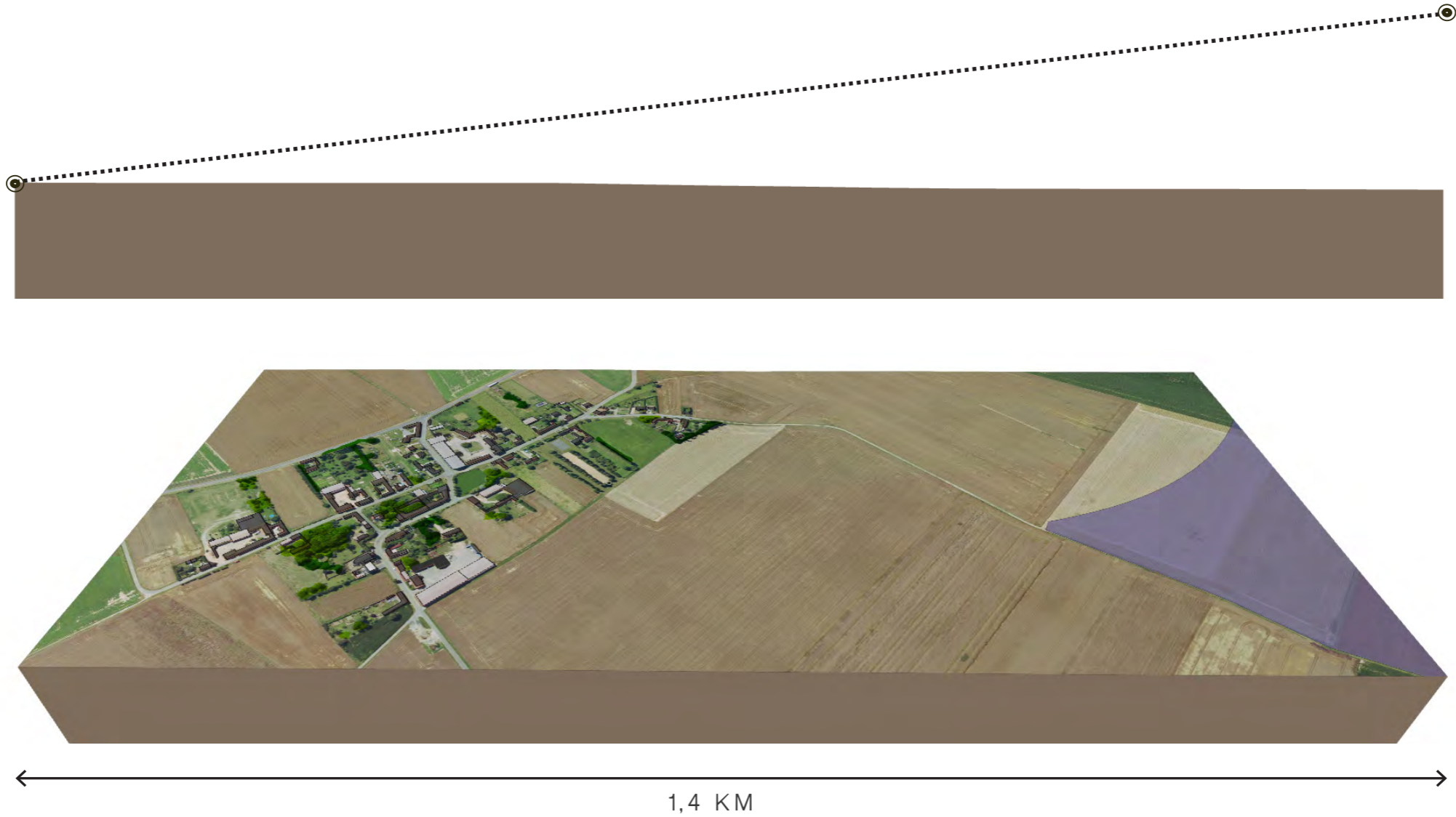




Photo 104 : Vue ouverte avec néanmoins quelques filtres au premier plan



Photo 107 : Les vues sont ici cloisonnées par les constructions et le maillage végétal



Photo 105 : Vue ouverte depuis la sortie nord du bourg en direction du site d'implantation



Photo 106 : Vue cadrée par la trame végétale et bâtie en direction du site d'implantation depuis l'église

GODENVILLERS

IMPLANTATION DU BOURG

Sur le plateau picard à l'ouest de la ZIP
Vues potentiellement ouvertes ou limitées par le bâti

CENTRE - BOURG

VUES PARTIELLES

Écrans
>Tissu bâti

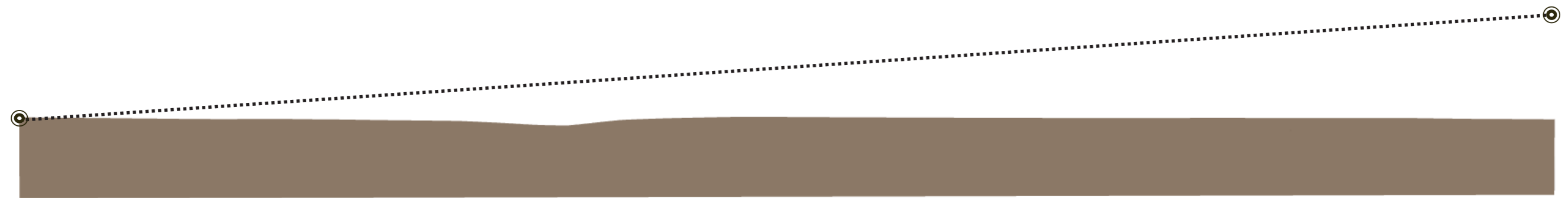
FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES OUVERTES

Écrans au 1er Plan
>Aucun masque visuel
Écrans au 2ème Plan
Néant

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



2,6 KM



Photo 108 : Vue ouverte depuis la sortie nord de Godenvillers



Photo 109 : Le front bâti empêche les perceptions lointaines vers la zone d'implantation potentielle, depuis le centre du village ici à proximité de l'église



Photo 110 : Vue depuis la sortie sud de Godenvillers, le plateau se déroule, sans obstacle visuel, en direction du site d'implantation potentiel

DOMFRONT

IMPLANTATION DU BOURG

Étagé dans la vallée des Trois Doms
Vues potentiellement tronquées et/ou filtrées par le relief et la végétation

CENTRE - BOURG

VUES TRONQUÉES

Écrans
>Tissu bâti
>Relief

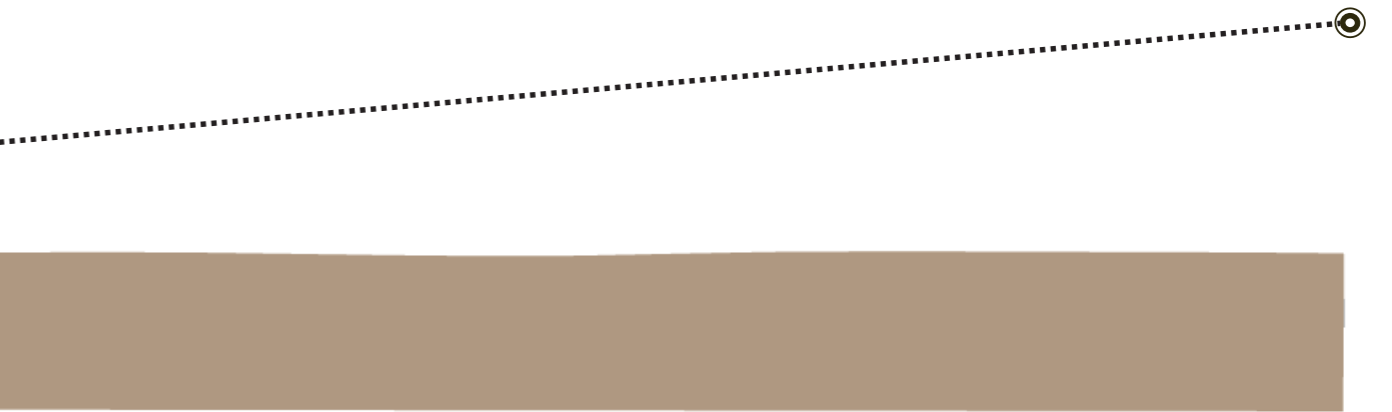
FRANGES URBAINES

orientées vers la zone de projet

VUES TRONQUÉES // FILTRÉES

Écrans au 1er Plan
>Végétation des espaces privés
Écrans au 2ème Plan
>Relief
>Végétation de vallée

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



2,2 KM



Photo 111 : Vue filtrée par le front végétal en direction du site d'implantation lors de la traversée de Domfront par la RD 164



Photo 114 : Aux abords du passage à niveau (dans le centre), les vues en direction du site d'implantation sont tronquées par la frange bâtie proche et la frondaison de la ripisylve



Photo 112 : Depuis le parking de la maison de retraite les vues sont filtrées par la végétation de premier et second plan



Photo 113 : Vue depuis l'entrée est de Domfront, la végétation filtre les perceptions vers le site d'implantation potentiel

1.3.2. PERCEPTION DEPUIS LES HAMEAUX PROCHES ET HABITATIONS ISOLÉES

Aux abords du projet éolien, l'habitat est disséminé ponctuellement avec un nombre restreint de hameaux et d'écarts. C'est pourquoi, en complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis ces lieux de vie en retrait des villages afin d'évaluer la sensibilité globale de l'habitat vis-à-vis du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers le site du projet). Une carte des perceptions pressenties en direction de la ZIP conclut ensuite sur la sensibilité depuis les hameaux de l'aire immédiate.

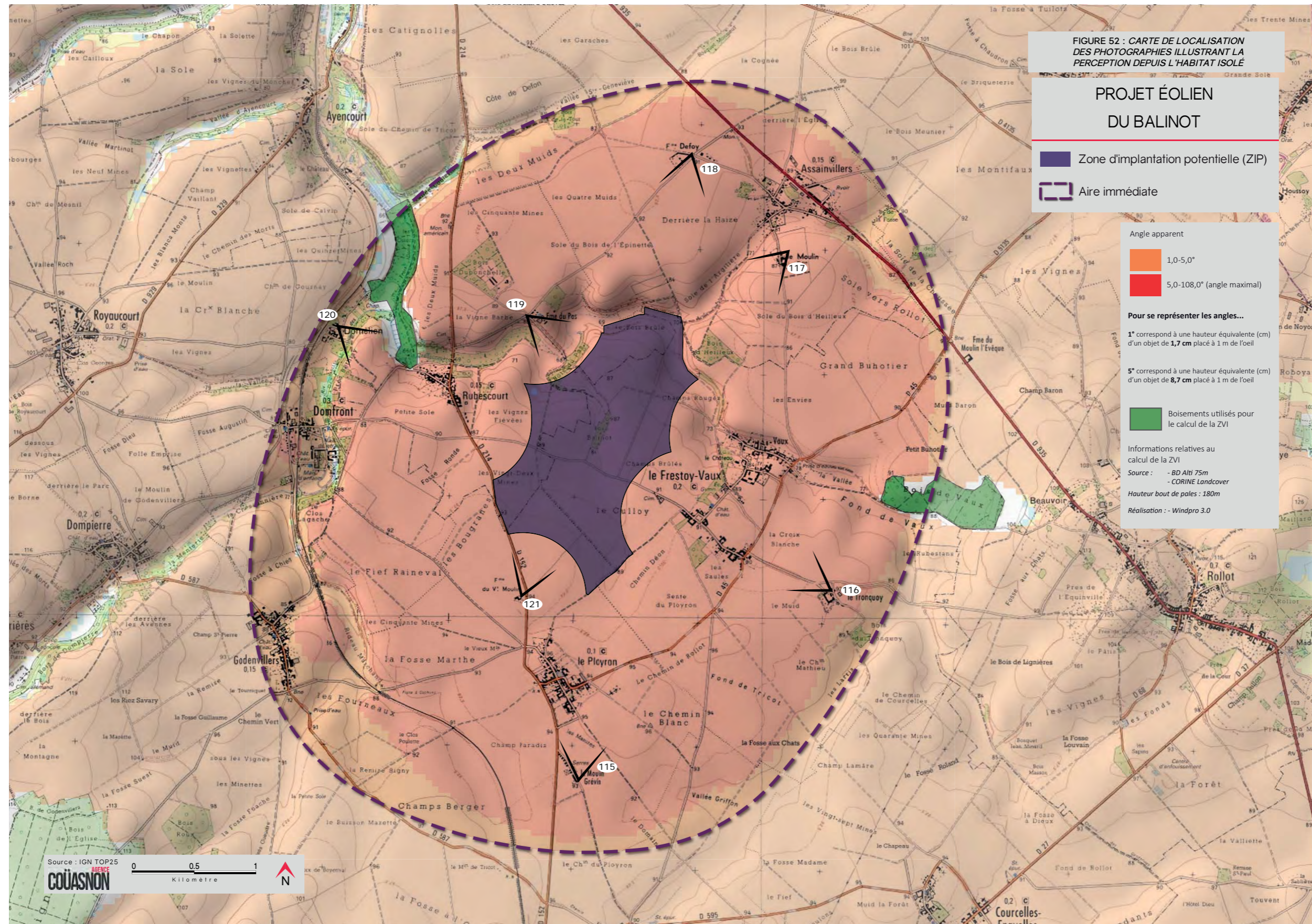




Photo 115 : Vue en direction du site d'implantation depuis une habitation isolée au sud-ouest du bourg du Ployron



Photo 116 : Vue en direction du site d'implantation depuis une habitation isolée à l'est du bourg du Frestoy-Vaux



Photo 117 : Vue en direction du site d'implantation depuis une habitation isolée au sud-ouest du bourg d'Assainvillers



Photo 118 : Vue en direction du site d'implantation depuis une habitation isolée au nord-ouest du bourg d'Assainvillers



Photo 119 : Vue en direction du site d'implantation depuis une habitation isolée au nord-est du bourg de Rubescourt




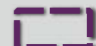
Photo 120 : Vue en direction du site d'implantation depuis une habitation isolée au nord du bourg de Domfront



Photo 121 : Vue ouverte en direction du site d'implantation depuis la ferme du Vieux Moulin

FIGURE 53 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN DU BALINOT

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

- Valeur de la sensibilité paysagère
-  Très forte
 -  Forte
 -  Modérée
 -  Faible
 -  Très faible
 -  Nul



1.3.3. CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

Depuis l'aire immédiate, le rapport d'échelle entre les éoliennes et le paysage peut être défavorable et modifier la lecture des différents plans ou éléments qui le composent. Dans cette partie, il s'agit notamment de la perception des clochers qui, associés à l'arrivée d'un village, sont des éléments emblématiques du territoire et participent à la reconnaissance de celui-ci par les habitants. Au sein de l'aire d'étude immédiate, ce sont les villages du Ployron, Frestoy-Vaux, Assainvillers et Domfront qui pourraient faire l'objet d'une concurrence visuelle potentielle.

■ LE PLOYRON

Le profil de l'église apparaît distinctement en pénétrant dans le bourg par le sud. Une séquence a été identifiée avec un chevauchement théorique entre le bourg et le site d'implantation, dans l'alignement de l'axe de la RD 152.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



Photo 122 : Vue sur le bourg du Ployron, d'où émerge la silhouette de l'église, depuis la sortie sud

■ FRESTOY - VAUX

L'arrivée sur le Frestoy-Vaux par le nord-est (via la RD 45) permet un chevauchement théorique entre la silhouette du bourg et le site d'implantation. Sur ce secteur, la sensibilité pressentie est forte en raison de la proximité du projet et de la longueur de la séquence identifiée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



Photo 123 : Bourg du Frestoy-Vaux, vue en direction du projet

■ ASSAINVILLERS

Les vues depuis la RD 4135 permettent un chevauchement théorique entre la silhouette du bourg d'Assainvillers et le site d'implantation. La sensibilité pressentie est néanmoins nuancée par la position latérale du bourg par rapport à l'axe de la route. Le caractère dynamique de la séquence et ce positionnement latéral limitent la sensibilité qui reste toutefois modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 124 : Vue sur la silhouette d'Assainvillers, émergeant du plateau cultivé

■ DOMFRONT

L'axe privilégié d'arrivée sur Domfront par l'ouest se fait via la rue de Royaucourt dont le tracé permet un chevauchement théorique entre la silhouette du bourg et le site d'implantation. Au vu de l'éloignement, la sensibilité pressentie est modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 125 : Bourg de Domfront, vue en direction de la zone d'implantation potentielle

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

Le paysage aux abords du site d'implantation est caractérisé par des vues ouvertes et lointaines, caractéristiques des plateaux cultivés. Quelques variations ont localement été identifiées, notamment aux abords des légères incisions des vallées dans le plateau.

Aucune des structures paysagères de l'aire d'étude immédiate ne bénéficie d'une mise en valeur touristique ou patrimoniale notable. Il n'y a pas d'incompatibilité avec le développement éolien mais des précautions doivent être prises pour composer avec les caractéristiques en place et notamment maintenir la lecture des rapports d'échelle existants en évitant les effets d'écrasement.

Des séquences routières présentant des sensibilités modérées à fortes ont été identifiées aux abords de la zone du projet. Il paraît primordial de rechercher une implantation lisible et équilibrée, perceptible depuis l'ensemble du réseau routier et piétonnier lors de l'élaboration des variantes, en cherchant à limiter au maximum les effets d'échelle ou d'écrasement sur le paysage perçu par les usagers.

L'habitat de l'aire immédiate présente des sensibilités très fortes vis-à-vis du projet éolien pour les bourgs d'Assainvillers au nord et du Frestoy-Vaux au centre-est. Des sensibilités fortes à modérées ont également été identifiées pour les bourgs de Rubescourt, Ployron, Gondenvillers et Domfront. Peu d'habitations isolées parsèment l'aire d'étude immédiate mais certaines présentent une sensibilité forte vis-à-vis du projet du Balinot (hameaux de la Croix Blanche, du Tronquoy, la Ferme Deloy, le Moulin et la Ferme du Pas). Bien que les masses boisées soient peu présentes sur l'aire d'étude, localement la végétation réduit les perceptions et des habitations présentent des fenêtres visuelles limitées en direction du projet éolien.

Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et des analyses dans la partie III-Impacts paysagers.



Église de Rubescourt perçant la ripisylve (© agence Couasnon)

2 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES SPR

L'aire d'étude immédiate ne compte aucun édifice bénéficiant d'une protection au titre des Monuments Historiques ni de commune bénéficiant d'un périmètre de SPR.

2.2. LES SITES PROTÉGÉS

L'aire d'étude immédiate ne compte aucun site protégé.

2.3. LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'aire d'étude immédiate ne compte aucun bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

2.4. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Le site d'implantation potentiel n'est pas concerné par un périmètre de ZPPA.

2.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

L'aire d'étude immédiate ne compte aucun édifice ou site bénéficiant d'une protection réglementaire.

3 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE

L'analyse de l'état initial a mis en évidence des sensibilités paysagères au sein de l'aire d'étude immédiate concernant notamment :

- > un risque de modification du rapport d'échelle et de la lecture du paysage (limité aux vallons)
- > des séquences routières ouvertes avec tout ou partie du projet visible
- > un risque de modification importante du paysage quotidien depuis les hameaux proches.

En revanche, l'aire d'étude immédiate ne revêt aucune sensibilité liée à la présence d'un édifice ou site protégé.

Les principaux éléments à prendre en compte pour garantir l'insertion du projet sont :

- > un recul suffisant vis-à-vis des vallées et un modèle d'éolienne à l'échelle du paysage,
- > une implantation réfléchie du projet qui s'appuie sur les potentialités en présence,
- > la prise en compte des enjeux importants vis-à-vis de l'habitat (une concertation avec les habitants est fortement recommandée).



Plateau picard et ses boisements ponctuels en arrière-plan (© agence Couasnon)

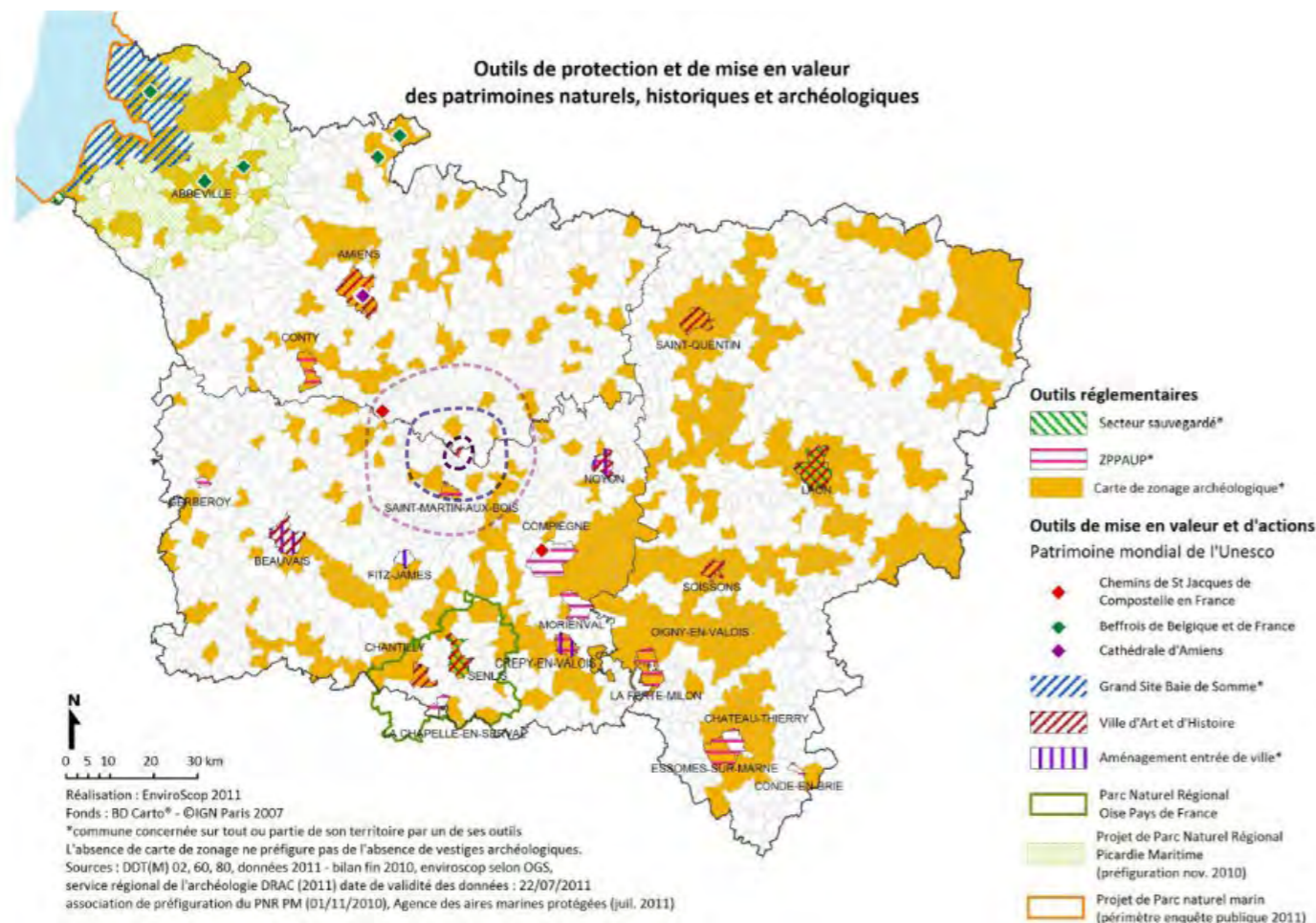


Figure 54 : Localisation du projet depuis la carte de localisation du patrimoine sous protection